

Etxalde lance son livret logement

Félix THOMMEN

L'acquisition d'immeubles en commun, c'est le cheval de bataille d'Etxalde depuis plusieurs années. Un concept qui, selon la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic), œuvre pour le droit au logement et "sécurise un usage stable, de génération en génération". C'est pourquoi elle vient de lancer son livret logement.

En clair, afin qu'Etxalde puisse acheter des biens immobiliers, elle sollicite les particuliers et

les entreprises du territoire. "Nous recherchons 1300 personnes qui prêteront 1000 euros pour 20 ans", fait-elle savoir. Un investissement qui permettra aux contributeurs de percevoir un taux de rémunération annuelle de 1 à 5%, selon la durée d'engagement et à la Scic d'acquérir, pour commencer, un immeuble de huit appartements à Boucau. Le temps presse, l'association a jusqu'au 23 juin prochain pour réunir 1,27 million d'euros, la porte est évidemment ouverte aux "petits contributeurs" (dès 100 euros).

Si elle y parvient, Etxalde sera propriétaire du bâti et vendra l'usufruit, c'est-à-dire le droit pour l'acquéreur d'habiter dans le logement toute sa vie et de le transmettre à ses descendants. Il peut aussi le vendre, à condition que le nouvel usufruitier vive au Pays Basque Nord et sans faire de plus-value.

D'après Etxalde, ce montage financier permettrait à quelqu'un d'acquérir les murs d'un des huit appartements de Boucau pour un total avoisinant les 85 000 euros,

auxquels viendraient s'ajouter 205 euros de contribution mensuelle au nu-propriétaire, à savoir Etxalde.

La vente des usufruits rembourserait alors la moitié des 1,27 million d'euros de l'immeuble de Boucau, dans les sept premières années. La seconde moitié proviendrait de la contribution mensuelle des usufruitiers, sur 35 ans. Si l'expérience venait à s'avérer concluante, elle ouvrirait de nouvelles perspectives en matière de lutte contre la spéculation immobilière.